

## CHARTRE FINANCIERE FFS / OFS

**Principe :** Le but de cette charte est premièrement de clarifier les règles de paiement pour chaque rencontre faite par le Conseil National (qui paie quoi ?), deuxièmement de pouvoir se concentrer sur les exceptions. Elle ne doit en aucun cas être une obligation ni être un frein à la mission.

### 1) Rencontres faites par le Conseil National :

Elles sont au nombre de 6 actuellement :

- ↪ **Chapitre national**, une fois par an : c'est notre « assemblée générale ».  
Elle regroupe trois frères et sœurs par région sur un week-end.
- ↪ **Formation des régionaux**, sur un week-end à la Clarté-Dieu d'Orsay.  
Elle regroupe tous les nouveaux élus des conseils régionaux.
- ↪ **Formation continue des assistants spirituels** sur un week-end à la Clarté-Dieu d'Orsay.  
Elle regroupe tous les assistants spirituels régionaux et locaux.
- ↪ **Formation continue des assistants spirituels régionaux (RADAR)** sur une journée à la Clarté Dieu d'Orsay.  
Elle regroupe tous les assistants spirituels régionaux.
- ↪ **Formation initiale des assistants spirituels** : deux sessions (une par an) sur une semaine à BRIVE.  
Elle regroupe tous les possibles futurs assistants spirituels locaux que les conseils régionaux désignent.
- ↪ **Formations autres** : à la sollicitation des frères et des sœurs.  
Les formations sont ouvertes à tous les membres de la Fraternité Franciscaine Sécularisée (ex : En chemin trinitaire ...)

### Chapitre national :

- ↪ **A la charge du conseil national :**
  - Une aide à la région qui accueille de **900 € maxi** pour l'organisation.
  - Pour les invités et les intervenants : les frais de restauration, d'hébergement et de transport <sup>(1)</sup>.
  - Pour la secrétaire : les frais de restauration, d'hébergement et de transport <sup>(1)</sup>.
  - Pour les membres du conseil national <sup>(2)</sup> : frais d'hébergement et de transport <sup>(1)</sup>.
  - Pour les représentants des régions, présents : les frais de transports <sup>(1)</sup>.
  - La location des salles
- ↪ **Le conseil national refacture :**
  - L'hébergement et la restauration aux représentants des régions, présents.  
Les régions pouvant rembourser l'hébergement.

## **Formation des régionaux (nouveaux élus des conseils régionaux) :**

### **↪ A la charge du conseil national :**

- Pour les invités et les intervenants : les frais de restauration d'hébergement et de transport <sup>(1)</sup>.
- Pour les intervenants : les frais d'intervention basés sur les directives de la CEF.
- Pour les membres du conseil <sup>(2)</sup> : les frais d'hébergement et de transport <sup>(1)</sup>.
- Pour les représentants des régions, présents : les frais de transports <sup>(1)</sup>.
- Les frais de dossier et d'organisation (photocopies, support, location des salles, ...)

### **↪ Le conseil national refacture :**

- L'hébergement et la restauration aux représentants des régions, présents.  
Les régions pouvant rembourser l'hébergement.

## **Formation continue des assistants spirituels :**

### **↪ A la charge du conseil national :**

- Pour les invités et les intervenants : les frais de restauration, d'hébergement et de transport <sup>(1)</sup>.
- Pour les intervenants : les frais basés sur les directives de la CEF.
- Pour les membres du conseil national <sup>(2)</sup> les frais d'hébergement de transport <sup>(1)</sup>.
- Les frais de dossier et d'organisation (photocopies, support, location des salles, ...)

### **↪ Le conseil national refacture :**

- L'hébergement et la restauration aux participants des régions, présents.  
Les régions pouvant rembourser l'hébergement et/ou le transport <sup>(1)</sup>.

## **Rassemblement Des Assistants Régionaux (RADAR) :**

### **↪ A la charge du conseil national :**

- Pour les membres du conseil national <sup>(2)</sup> les frais d'hébergement, de transport <sup>(1)</sup>.

### **↪ Le conseil national refacture l'ensemble des frais engagés aux participants**

### **↪ Les régions prennent en charge ou pas**

- L'hébergement et la restauration et/ou le transport <sup>(1)</sup> des membres des régions, présents.
- Les frais de dossier et d'organisation (photocopies, support, location des salles, ...)

## **Formation initiale des assistants spirituels :**

### **↪ A la charge du conseil national :**

- Pour les invités et les intervenants : les frais d'hébergement, de transport <sup>(1)</sup>.
- Pour les membres du conseil national <sup>(2)</sup> : les frais d'hébergement, de transport <sup>(1)</sup>.
- La location des salles.

### **↪ Le conseil national refacture aux participants des régions, présents :**

- Les frais de dossier et d'organisation (photocopies, support, ...)
- L'hébergement et la restauration  
Les régions pouvant rembourser l'hébergement et/ou le transport <sup>(1)</sup>.

## Toute autre formation :

- **Les frais et la répartition des charges se feront au cas par cas en fonction de qui est à l'initiative de la formation**

## 2) Rencontres du Conseil National

### a. **En bureau**

Sont pris en charge les frais d'hébergement et de transport <sup>(1)</sup> et exceptionnellement les repas.

### b. **En chapitre régional (électif ou non)**

Sont pris en charge les frais d'hébergement et de transport <sup>(1)</sup> des membres du conseil national <sup>(2)</sup> (2 personnes maximum plus l'assistant spirituel national). Généralement les frais de restauration sont à la charge de la région qui accueille.

(1) Les frais de transport sont soit le train, soit la voiture.

Pour le train : les billets seront demandés comme justificatifs.

Pour la voiture : cela se fera sur la base de 0,35 € du kilomètre auquel s'ajouteront les frais de péage et de parking (avec les justificatifs) quand ils sont pris en charge par le conseil national ou en fonction des dispositions spécifiques prévues par une région.

(2) Les membres du Conseil National (C.N.) sont :

- Le ministre national
- Le vice-ministre national
- Le secrétaire
- Le responsable de formation
- Le trésorier
- Le conseiller à l'international
- Les conseillers élus lors du dernier chapitre électif national
- Les assistants spirituels nationaux ofm et ofm-cap
- Les provinciaux ofm et ofm-cap
- Le custode
- L'assistant spirituel de la JEFRA